

209C0306
FR0000053142-FS0122

20 février 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FAIVELEY
(Euronext Paris)

Par courrier du 18 février 2009, complété par un courrier du 19 février, la société par actions simplifiée Sagard (1) (24-32 rue Jean Goujon, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 février 2009, par suite d'une cession d'actions FAIVELEY hors marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société FAIVELEY et ne plus détenir aucune action FAIVELEY.

(1) Agissant pour le compte de Sagard FCPR et Sagard Rail Invest FCPR, fonds communs de placement à risques de droit français.